

Crimes de guerre dans l'Est de la RDC / N'ayant plus de choix, l'ONU doit vite prendre des sanctions contre Kigali !
(Le Potentiel 01/10/2012)

Le Conseil de sécurité est, plus que jamais, mis devant ses responsabilités. Plus question de tergiverser. Il doit plutôt prendre, dans l'immédiat, des sanctions contre Kigali pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Jamais dans la situation de rupture de paix et de stabilité qui prévaut en RDC, le Conseil de sécurité de l'ONU n'a été mis devant ses responsabilités autant qu'il l'est ces jours-ci.

En effet, quel que soit le bout par lequel on voudra bien prendre ce grave dossier, les conditions pour sanctionner Kigali sont tellement réunies que le Conseil de sécurité n'a plus d'autre choix que de passer à l'acte qui consiste à sanctionner Kigali. Pour ses crimes de guerre et crimes contre l'humanité à l'endroit de la RDC.

Force négative, le Mouvement du 23 mars se trouve, lui aussi, dans le même sac. Il est comptable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Il doit, pour le même genre d'implications et de responsabilités, répondre un jour – et cette échéance va finir par venir – devant la Cour pénale internationale.

L'heure a sonné

Quand bien même Kagame a fait des pieds et des mains pour essayer, mais en vain, de mener les gens en bateau, personne ne l'a suivi dans ses pitreries. Bien au contraire, il est reparti la queue entre les quatre pattes. Son jeu ayant été mis au grand jour, la sentence qui se prépare au niveau de la communauté internationale s'annonce sans appel. A son encontre, des sanctions. En novembre prochain, le groupe d'experts va déposer ses conclusions.

« Ennemis de la paix »

Le président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, s'est attaqué, mardi 25 septembre 2012, aux « ennemis de la paix ». S'adressant à la 67ème session de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, il a fustigé le comportement des ennemis de la paix, faisant ainsi allusion à ceux qui, sans les citer nommément, sont à la base de la situation de rupture de paix prévalant dans le Kivu.

La République démocratique du Congo est engagée, après des années de troubles, dans la consolidation de la paix et de la sécurité. Cet élan, a-t-il fait savoir, est malheureusement menacé par les ennemis de la paix.

Depuis le mois de mars de cette année, la province du Nord-Kivu est retombée dans la guerre. Là où « les mots paix, stabilité, réconciliation, travail, dignité humaine avaient commencé à retrouver leurs lettres de noblesse », est « redevenue célèbre non pas pour la beauté incomparable de ses paysages, ni pour l'extraordinaire richesse de sa biodiversité, mais comme démonstration du mal profond que l'égoïsme, l'extrémisme, le communautarisme et le primat de la loi de la force sur la force de la loi peuvent produire dans une société ».

Des centaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes du Nord-Kivu, a-t-il constaté, sont privés de paix et font l'objet de traitements inhumains et dégradants de la part d'une force négative dirigée par des éléments impénitents du fait de leur grande capacité de nuisance et de soutiens extérieurs.

Pour le chef de l'Etat congolais, cette situation est inacceptable. Il estime qu'elle

mérite d'être condamnée et devrait donner lieu à des sanctions.
Écrit par Marcel Lutete

© Copyright Le Potentiel